

## Questions orales

[Français]

## LA MAIN-D'ŒUVRE

L'UTILISATION D'INFORMATION CANADA POUR RENSEIGNER  
SUR LES OCCASIONS D'EMPLOI

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le gouvernement fédéral vient d'annoncer son intention d'affecter quelques millions de dollars à un programme dont le but est de permettre une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au Canada et je l'en félicite. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention d'utiliser davantage le personnel d'Information Canada afin de fournir des renseignements plus efficaces aux Canadiens en quête d'emploi, en leur indiquant les régions au pays où les besoins de main-d'œuvre sont plus élevés et en leur fournissant tous les renseignements pertinents?

[Traduction]

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, si le député veut bien se reporter aux observations que j'ai faites à la Chambre vendredi dernier, alors que j'ai précisément insisté sur la nécessité d'une meilleure information et sur le moyen de la fournir, il trouvera la réponse à sa question.

[Français]

**M. Beaudoin:** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt vendredi dernier le discours de l'honorable ministre. C'est ce qui m'a amené à poser cette question ce matin. Je déplore énormément que les centres de main-d'œuvre n'informent pas adéquatement nos travailleurs, surtout du Québec et de l'Est du Canada, car actuellement, le taux de chômage est de 16 p. 100. Est-ce que l'honorable ministre peut dire si le personnel des centres de main-d'œuvre va être mieux informé ou mieux préparé, afin de permettre une plus grande mobilité de la main-d'œuvre vers l'Ouest canadien?

[Traduction]

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, en un mot, je crois qu'ils sont déjà bien renseignés, mais je suis toujours d'accord pour qu'ils le soient encore davantage.

\* \* \*

## LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RENÉGOCIATION DES ACCORDS  
FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX RELATIFS AU FINANCEMENT DES  
SOINS MÉDICAUX ET HOSPITALIERS

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à la question que le député de Winnipeg-Nord-Centre a posée au ministre des Finances. Vu les propositions que le trésorier de l'Ontario a faites hier et puisque les gouvernements provinciaux sont unanimes à dire que si l'on donne suite aux propositions budgétaires du ministre des Finances, les services de soins médicaux et de santé au pays se détérioreront rapidement, le ministre ne renégocierait-il de bonne foi le programme tout entier des soins médicaux avec les provinces, puisque

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

c'est le gouvernement fédéral qui, unilatéralement, a imposé aux provinces les conditions financières de l'accord?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, il nous appartient, à nous comme aux provinces, de faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient des services médicaux et hospitaliers complets les meilleurs au coût le plus bas possible.

Des voix: Bravo!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Des négociations se déroulent depuis cinq ans au moins et nous allons poursuivre ces négociations maintenant que nous avons marqué un nouveau point de départ.

**M. Grafftey:** Durant le débat qui s'est déroulé au cours des années 60, même ceux qui admettaient le principe de l'assurance-frais médicaux avaient mis le gouvernement en garde contre une décision unilatérale quant aux coûts; le ministre ne croit-il pas que le gouvernement fédéral doit respecter ses obligations et entamer des négociations avec les provinces, vu la détérioration des services médicaux?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** En négociant avec les provinces, nous leur avons dit qu'un certain manque de souplesse dans la loi fédérale actuelle avait pu nuire à la recherche de services moins coûteux mais complets. Ainsi les soins hospitaliers pourraient être parfois remplacés par le traitement en clinique ou à domicile et l'on pourrait recourir aux services paramédicaux bien plus que ne le permet la loi actuelle. Nous espérons obtenir la collaboration des provinces à cet égard.

LA MODIFICATION DES MODALITÉS DE PARTAGE DES FRAIS  
D'ASSURANCE-MALADIE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Pourrait-il dire à la Chambre s'il y a des provinces qui ont accepté ses projets de remaniement de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les soins médicaux avant le budget?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Je n'ai reçu aucune communication directe de la part des provinces.

M. Stanfield: Ne vous en faites pas, vous en aurez.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LA GESTION DE L'OFFRE, LE CONTINGEMENT  
DES IMPORTATIONS ET LE RISQUE DE REPRÉSAILLES  
AMÉRICAINES—LA POSITION DU MINISTRE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il déclarer à la Chambre s'il est convaincu que l'OCCO a réglé ses problèmes de gestion de l'offre? Peut-il convaincre la Chambre que l'accusation portée par la présidente de la Commission de révision des prix des produits alimentaires qui soutient que le contrôle des importations d'œufs est injustifiable et que le public n'a pas été suffisamment informé est sans fondement?